



PAR COURRIEL :

Québec, le 2 mars 2020

Monsieur

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 1920068

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 février dernier afin d'obtenir les renseignements suivants :

- « 1. Le nom de chaque juge administratif de la section juridictionnelle et de la section de surveillance qui étaient en place en 2015, 2016, 2017 et 2018;
2. La date du fin du mandat des juges administratifs ayant terminé leur mandat de 5 ans au cours des années 2015, 2016, 2017 et 2018; et
3. Le nom de chaque juge administratif dont le mandat a été renouvelé au cours des années 2015, 2016, 2017 et 2018, ainsi que la date du début de leur nouveau mandat ».

En ce qui concerne le point 1 de votre demande, vous trouverez l'information demandée dans les rapports annuels de la Commission disponible à l'adresse : <https://www.cai.gouv.qc.ca/publications-et-documentation/rapports/>.

En réponse au point 2 de votre demande, vous trouverez ci-joint le document *Occupation du poste*. Notez toutefois que certains renseignements ont été retirés puisqu'ils ne sont pas accessibles suivant les articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels¹. En effet, ces articles nous obligent à protéger les

¹ RLRQ., c. A-2.1, la Loi sur l'accès.

renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier.

Enfin, en ce qui concerne le point 3 de votre demande, vous trouverez ces informations sur le site de l'Assemblée nationale du Québec (<http://www.assnat.qc.ca/fr/recherche/recherche-avancee.html>) en effectuant une recherche dans la section *Travaux parlementaires* et en sélectionnant le type de document *Journaux des débats* selon les périodes souhaitées.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

«Original signé»

Rémi Bédard
Directeur de l'administration et
Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours
Article 53
Article 54
Occupation du poste